



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 18 juin 2021

**Résultats de l'enquête de représentativité 2021 des organisations syndicales des médecins libéraux conventionnés avec l'assurance maladie**

L'enquête de représentativité des organisations syndicales nationales des médecins a été lancée par un avis publié au Journal officiel du 16 avril 2021.

La date limite de dépôt des dossiers de candidatures des organisations syndicales a été fixée au 16 mai 2021. Six dossiers ont été déposés dans les délais impartis par les organisations suivantes :

- La Fédération Française des Médecins Généralistes dite « **MG France** »
- Le Syndicat des Médecins Libéraux dit « **SML** »
- L'Union Française pour une médecine libre-Syndicat dite « **UFML-S** »
- La Confédération des Syndicats Médicaux Français dite « **CSMF** »
- La Fédération des Médecins de France dite « **FMF** »
- L'Union Syndicale Avenir Spé-Le Bloc dite « **AVENIR SPE – LE BLOC** »

Au terme de la procédure conduite par la Mission Nationale de Contrôle (MNC), la représentativité est acquise pour les organisations syndicales suivantes :

**Au titre des médecins généralistes** : le Syndicat des Médecins Généralistes de France (MG France), la Confédération des Syndicats de Médecins Français (CSMF), la Fédération des Médecins de France (FMF) et l'Union Française pour une médecine libre Syndicat (UFML-S).

**Au titre des médecins spécialistes** : l'Union syndicale Avenir Spé – le Bloc, la Confédération des Syndicats de Médecins Français (CSMF), le Syndicat des Médecins Libéraux (SML) et l'Union Française pour une médecine libre Syndicat (UFML-S).

La reconnaissance de la représentativité détermine la participation de ces organisations syndicales aux futures négociations avec l'Assurance maladie.

**Contacts presse :**

**Direction de la sécurité sociale**

Carine DELPY : [dss.presse@sante.gouv.fr](mailto:dss.presse@sante.gouv.fr) - [carine.delpy@sante.gouv.fr](mailto:carine.delpy@sante.gouv.fr)